Image not found or type unknown

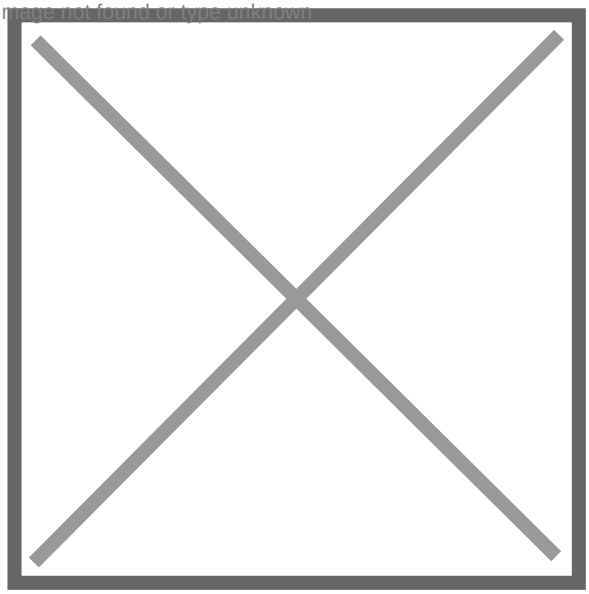

Accident 100% non responsable _oubli controle technique

Par **malen**, le **12/04/2017** à **17:47**

Bonjour

J'espère obtenir conseils avisés / aide afin de débloquer ma situation actuelle.
L' an passé, apres de gros soucis de santé et personnels, j' ai oublié à quelques semaines près d' effectuer le controle technique de mon véhicule.
Je m' appretais à partir à l' etranger et ma C3 était tout le temps au garage car je m' en servais fort .
Bref, en juillet, un conducteur me percute violemment à l' arriere de mon véhicule. Je suis sonnée ...constat etc.;100% des torts pour lui.

Je me rends chez mon médecin qui ne détecte pas de suite...et minimise els conséquences d'un coup du lapin..on est en aout ..bref pas d' arrêt de travail et maintenant j' ai des sequelles qui se voien tà l' oeuil nu et silence radio ..aucune indemnité de la part de l' assurance car pas d' arret de travail ..premier litige

2 eme pb: comme je ne souhaitais pas avoir à faire au cabinet d' expertise dans ma ville qui avait déjà sacrifié ma voiture précédente pour une portiere réparable qui devient irréparable apres que le depanneur aiet commis une betise en faisant eclater les air bags..
mon interlocutrice ne me propose ni plus ni moins d' effectuer 85 km aller retour pour aller voir l' autre expert auto ..sachant qu'on ne peut conduire avec une minerve...

Depuis pour faire court et je l' espère être claire, ma voiture est tombée en panne (les réparations effectuées en juin se sont avérées catastrophiques) et ma voiture en dépot dans un garage , n'a pas de controle technique a jour...avec le coffre, la barre de renforce etc...elle ne passe pas au controle technique et si je la fais expertiser..on va me reprocher le controle

technique périmé sans doute..le garagiste me dit ne pas savoir si l' expert acceptera de donner un feu vert pour les reparations si il n' y a pas de CT à jour ..je tourne en rond ...qui plus est je ne puis pas prendre le risque de payer de nouveau les 1200 euros pour le joint de culasse si ensuite l' expert envoie de toutes les façons ma voiture à la casse car agée de plus de 10 ans.

en résumé, je me trouve blessée, sans vehicule et si l' expert passe pour l' expertise je ne vais rien toucher ...or je n' y suis absolument pour rien ..mes relations avec cette assurance sont pour le moins dégradées ..ils n'ont même pas transmis mon dossier à la partie adverse en prétextant que je n' avais pas rempli leur formulaire or j' ai envoyé le dossier médicale complet et je vais encore devoir aller consulter un specialiste...je dois totu avancer , rien n' est pris en charge ...la clavicule n' est pa sopérable et j' ai un prejudice esthetique et cest douloureux..chaque fois que j' evoque le sujet , on me dit attendonc que votre etat soit stabilisé...8 mois apres c'est plus que stabilisé malheureusement!

De la même façon, comment faire pour "sauvegarder ma voiture" et/ ou être indemnisée suffisamment pour en racheter une équivalente...chaque fois , je paye des primes d' assurance conséquentes sans rapport avec les services et la protection fournis...nuls en fait . Sans véhicule, tous ems projets, y compris aller consulter des spécialistes au centre hospitalier regional deviennent des déplacements difficiles et onéreux..pas d' emploi non plus sans vehicule...et dédommagée de rien ...jusqu' à présent .C'est la lute du pot de terre contre pot de fer ..c' est indécent ces pratiques ...on a le mental usé

Par **chaber**, le **12/04/2017** à **18:40**

bonjour

[citation]comme je ne souhaitais pas avoir à faire au cabinet d' expertise dans ma ville qui avait déjà sacrifié ma voiture précédente pour une portiere réparable qui devient irréparable apres que le depanneur aiet commis une betise en faisant eclater les air bags..
mon interlocutrice ne me propose ni plus ni moins d' effectuer 85 km aller retour pour aller voir l' autre expert auto[/citation]ce n'est à vous d'imposer un expert d'assurances. Sinon en prendre un, indépendant, mais à vos frais.

[citation]qui plus est je ne puis pas prendre le risque de payer de nouveau les 1200 euros pour le joint de culasse si ensuite l' expert envoie de toutes les façons ma voiture à la casse car agée de plus de 10 ans. [/citation]vous avez mentionné un choc arrière violent. Un véhicule de 10 ans sera certainement classé épave.
l'expert déduira les frais de réparations indispensables pour obtenir un contrôle technique favorable.

Vous avez été très négligent dans la gestion de votre véhicule, dans la gestion de votre accident.

Pour le corporel, il faudra démontrer la relation de cause à effet.

Si elle est établie l'assureur adverse, si vous n'avez aucune responsabilité, aurait déjà dû missionner un expert selon la loi Badinter

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés